



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2018-60

Arrêté interdisant l'accès à la passerelle sise chemin de la Varenne desservant le collège Arnaud BELTRAME à Vulaines-sur-Seine.

Le Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

Vu la loi du 02 mars 1982 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-3, R.411-8, R.411-25, R.411-26, R.411-28 et R.414-29

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par divers arrêtés subséquents et notamment les articles R.312-5, R.312-6, R.314-1, R.314-3, R.312-10 à R.312-14 et R.411-22 à R.411-23.

Vu l'arrêté municipal N°2018-46 régissant la circulation sur la passerelle sise chemin de la Varenne desservant le collège Arnaud BELTRAME à Vulaines-sur-Seine.

CONSIDERANT que les usagers ne respectent pas la réglementation de circulation sur ladite passerelle, notamment l'arrêté municipal N°2018-46.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de ladite passerelle.

ARRETE

- ARTICLE 1** L'accès à la passerelle sise chemin de la Varenne desservant le collège Arnaud BELTRAME à Vulaines-sur-Seine est strictement interdite au public à compter du 29 octobre 2018 jusqu'à nouvel ordre. Seuls sont autorisés d'accès les personnes intervenant au titre des opérations de secours, la police municipale et nationale, les agents communaux et intercommunaux.
- ARTICLE 2** Les services techniques municipaux seront tenus de mettre en place et maintenir la signalisation appropriée.
- ARTICLE 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
- ARTICLE 5** Ampliation adressée, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :
- Monsieur le Directeur Général des Service de Vulaines-sur-Seine
 - Service Police Municipale de Vulaines-sur-Seine
 - Monsieur le Directeur des Service Techniques de Vulaines-sur-Seine
- Pour information :
- M. le Directeur du Collège Arnaud Beltrame
 - Mme la Présidente du syndicat mixte du collège des Bords de Seine.

Fait à Vulaines-sur-Seine, le **26 octobre 2018**.

Le Maire,



Patrick CHADAILLAT.

